

question du « conflit de règles » : que se passe-t-il quand des normes entrent en contradiction ? Quatre types de conflits de règle servent de socle à sa deuxième partie : les normes entrant en contradiction lors des élections, lors de l'attribution de leur province aux magistrats, dans le droit sacré, et enfin, lors de l'attribution du triomphe. Remarquons en passant que la partie sur les conflits en matière de droit sacré comporte l'une ou l'autre imprécisions ou erreurs qui auraient pu être évitées. Ainsi, par ex., à la p. 162, le conflit qui aurait opposé le grand pontife Metellus à un augure en 63 n'a sans doute jamais existé : il est le fruit d'une reconstitution d'un passage de Festus (p. 462-4L) par Mommsen (que le lecteur me permette de renvoyer pour le détail de l'argumentation à mon ouvrage, non cité par l'auteur, *Le collège pontifical*, Bruxelles-Rome, 2002, p. 305-306). On ne peut dès lors plus utiliser ce passage problématique pour affirmer qu'il témoigne de l'appel au peuple fait par un augure contre l'amende que lui avait infligée le grand pontife (p. 164). D'autre part, le lecteur ne comprend pas pourquoi les épisodes mentionnant le refus, en 176, du préteur P. Licinius Crassus de partir pour sa province en alléguant une obligation religieuse et l'obligation qui lui est ensuite imposée de prêter serment sont mentionnés dans un paragraphe sur le rôle des pontifes en matière de conflits (p. 160-161) : ceux-ci ne semblent pas y avoir joué un rôle ; par contre, le peuple (*contio*) assiste à cette prestation de serment et cet aspect aurait pu être creusé davantage (par ex. en s'appuyant sur les p. 299-301 de mon livre). – Dans la dernière partie, l'auteur s'interroge sur l'évolution des normes et de leur validité à Rome. Des principes qui font régulièrement l'objet d'une évaluation permettent d'expliquer la flexibilité observée dans la formulation des normes romaines, en évitant de recourir à des notions d'arbitraire politique ou de déviance. Le Sénat a, selon lui, tenu un rôle de médiation important, jusqu'au début du II^e s. av. n.è. La formation d'une nouvelle élite au lendemain de la bataille de Cannes entraîne, d'après l'auteur, une « Verregelung der Normen », une « juridisation » des normes et un durcissement de celles-ci. Si cette évolution contribue à une certaine stabilité politique et à l'expansion romaine, le Sénat n'en perd pas moins progressivement une bonne part de sa capacité d'arbitrage en cas de conflits. – Un tableau utile compile les différents conflits étudiés dans l'ouvrage. – Index des sources, des noms et général.

Françoise VAN HAEPEREN

Christiane NASSE, *Erdichtete Rituale. Die Eingeweideschau in der lateinischen Epik und Tragödie*. Stuttgart, Franz Steiner, 2012. 1 vol., 408 p. (POTSDAMER ALTERTUMSWISSENSCHAFTLICHE BEITRÄGE, 38). Prix : 66 €. ISBN 978-3-515-10133-2.

Cet ouvrage, issu d'une dissertation doctorale soutenue à la faculté de philosophie de l'université d'Erfurt en 2008, est consacré aux « Rituels inventés. L'examen des entrailles dans la poésie épique et la tragédie latines ». L'auteur y examine d'abord ce qu'elle présente comme un préjugé prégnant de l'histoire des religions antiques : la distinction entre les rites d'extispicine étrusque d'une part, romain d'autre part, qu'ils soient accomplis dans le cadre d'un sacrifice sanglant ou à des fins divinatoires. Chr. Nasse démontre que cette conception moderne repose sur une interprétation erronée des sources principales, véhiculée par une tradition de recherche centenaire.